



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORSE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R20-2021-020

PUBLIÉ LE 1 MARS 2021

# Sommaire

## **Secrétariat Général pour les Affaires de Corse**

R20-2021-03-01-001 - arrêté modifiant l'arrêté n°R20-2020-08-18-004 en date du 18 août 2020 portant délégation de signature à Mme Sabine HOFFERER inspectrice générale de la santé publique vétérinaire, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Corse (4 pages)

Page 3

# Secrétariat Général pour les Affaires de Corse

R20-2021-03-01-001

arrêté modifiant l'arrêté n°R20-2020-08-18-004 en date du  
18 août 2020 portant délégation de signature à Mme  
Sabine HOFFERER inspectrice générale de la santé  
publique vétérinaire, directrice régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt de Corse



**PRÉFET  
DE CORSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général pour les affaires de Corse  
Bureau des affaires juridiques et administratives**

**Arrêté n°  
Modifiant l'arrêté n° R20-2020-08-18-004 en date du 18 août 2020  
portant délégation de signature à Mme Sabine HOFFERER,  
inspectrice générale de la santé publique vétérinaire,  
directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Corse.**

**Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud  
Chevalier de la légion d'honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

- Vu la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;
- Vu le code rural et de la pêche maritime ;
- Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L.152-1 et suivants et R.152-2 et suivants ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment ses articles 79 et 34 ;
- Vu la loi n°92-125 modifiée du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu la loi 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 ;
- Vu le décret n°84-1191 du 28 décembre 1984 modifié relatif à l'organisation des services déconcentrés du ministère de l'agriculture ;
- Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- Vu le décret n°97-1203 du 24 décembre 1997 modifié pris pour application au ministère de l'agriculture et de la pêche de l'article 2 (2°) du décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n°2006-478 du 26 avril 2006 relatif au désendettement social de l'agriculture corse ;
- Vu le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Secrétariat général pour les affaires de Corse – Palais Lantivy – Cours Napoléon – 20188 Ajaccio cedex 9 –  
Standard : 04.95.11.12.13

Adresse électronique : [sgac@corse.gouv.fr](mailto:sgac@corse.gouv.fr)

- Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Pascal LELARGE, préfet hors classe, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- Vu l'arrêté du 21 novembre 2013 modifié relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu la décision du 22 janvier 2016, portant désignation des responsables de budgets opérationnels de programme au titre du programme « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » (0206-DR20) publiée au BO du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (sommaire n°5 du 21-01-2016 au 28-01-2016) ;
- Vu la décision du 17 février 2016, portant désignation des responsables des budgets opérationnels de programme au titre du programme « conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » (0215-DR20) publiée au BO du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (sommaire n°10 du 25-02-2016 au 03-03-2016) ;
- Vu la décision du 26 juillet 2016, portant désignation des responsables des budgets opérationnels de programme au titre du programme « enseignement technique agricole » (0143-DR2A) publiée au BO du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (sommaire n°31 du 21-07-2016 au 28-07-2016 du 03 avril 2014 au 10 avril 2014) ;
- Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2019 portant nomination de Madame Sabine HOFFERER, inspectrice générale de santé publique vétérinaire, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Corse à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.
- Vu l'arrêté n° R20-2020-08-18-004 en date du 18 août 2020 modifié par arrêté n° R20-2021-02-23-005 en date du 23 février 2021 portant délégation de signature à Mme Sabine HOFFERER, inspectrice générale de la santé publique vétérinaire, Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Corse.

*Sur proposition du secrétaire général pour les affaires de Corse,*

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** L'article 3 : «**En qualité de responsable d'unité opérationnelle**» de l'arrêté n° R20-2020-08-18-004 en date du 18 août 2020 modifié portant délégation de signature à Mme Sabine HOFFERER, inspectrice générale de la santé publique vétérinaire, Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Corse est modifié comme suit :

Délégation de signature est donnée à Mme Sabine HOFFERER, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Corse en qualité de responsable d'unité opérationnelle, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État dans la cadre des programmes suivants :

- Programme 143 « enseignement technique agricole »
- Programme 149 « agriculture et forêt »
- Programme 215 « conduite et pilotage des politiques de l'agriculture »
- programme 206 « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation »
- programme 354 « administration territoriale de l'Etat »- action 5 : fonctionnement courant de l'administration territoriale
- **programme 362 : « écologie »BOP 0362-CMAA action 0362-05 « transition agricole »**
- **UO 0362-CMAA A02A**

## Article 2 : Exécution

Le secrétaire général pour les affaires de Corse, la directrice régionale des finances publiques de Corse et la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Corse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

Fait à Ajaccio, le

**1<sup>er</sup> MARS 2021**

**Le Préfet**

**Pascal LELARGE**



*Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R.. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours](http://www.telerecours.fr)*

